

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le conteneur jaune
emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ?
Dans le conteneur de tri !
Attention : seuls les emballages se trient,
pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages
en vrac dans le conteneur.

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org



À jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À TRIER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



À TRIER



BRIQUES ET EMBALLAGES
EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN METAL



EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE

OBJETS EN PLASTIQUE

À TRIER



CAHIERS, BLOC-NOTES,
IMPRESSIONS



JOURNAUX, CATALOGUES,
PROSPECTUS



COURRIERS, ENVELOPPES,
LIVRES



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org



À jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

